



Offre Ref : 475953

Secrétariat de mairie

Date de publication : 30/01/2019

Date limite de candidature : 28/02/2019

Date prévue du recrutement : 01/03/2019

Motif du CDD :

Type de recrutement : fonctionnaire ou contractuel de droit public

Nombre de poste(s) : 1

Grades ou cadres d'emploi : ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

MISSIONS

Descriptif des missions du poste : Suivi de la trésorerie et du Budget communal
Accueil téléphonique et physique, courriers, courriels...
Etat Civil
Urbanisme
Elections
Paies – carrières
Organisation et délibérations du conseil municipal
Logiciel utilisé : e-magnus
Période de tuilage prévue avec la secrétaire de mairie en poste

Profil recherché : Expérience souhaitable en secrétariat de mairie,
Connaissance des logiciels Emagnus,
Connaissance des outils informatiques (word, Excel),
Sens de l'organisation, discrétion, autonomie, polyvalence

CONDITIONS DE TRAVAIL

Lieu d'affectation : SAINT-MAURICE-CRILLAT

Temps de travail : Tps Non Complet : 10 heure(s) 0 minute(s)

Les horaires sont-ils fixes ? Oui

POSITIONNEMENT DU POSTE

Rattachement hiérarchique : Maire ou Président

CANDIDATURES

Les candidatures sont à adresser à :

SAINT MAURICE CRILLAT
27 rue Mont fleuri
39130 SAINT-MAURICE-CRILLAT

Informations complémentaires : Contacts : Jacqueline MILLET , Adjointe chargée du dossier
06 30 39 83 80 Maurice BARIOD, Maire 06 70 40 28 09 Adresser candidature par courrier ou
par mail : elus.st.maurice.crillat@orange.fr

INFORMATION

Travailleurs handicapés Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous

rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.